



Paris le 30 juin 2026

OBJET : INFORMATION À L'ATTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU FPS OLYMPIA BALTIC OPPORTUNITIES

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FPS OLYMPIA BALTIC OPPORTUNITIES (le « FPS »).

Le FPS a reçu un ordre de rachat portant sur une part significative de son actif net pour exécution sur la valeur liquidative du 30 juin 2026.

Le montant de cette demande de rachat excède le seuil de 4 % de l'actif net prévu par le prospectus du FPS.

Afin de préserver l'équilibre de gestion du FPS, l'égalité de traitement des porteurs de parts ainsi que la bonne gestion du risque de liquidité, nous vous informons que la société de gestion du FPS a décidé d'activer le mécanisme de suspension des demandes de rachat (« gates ») pour la valeur liquidative du 30 juin 2026, conformément aux dispositions du prospectus.

En conséquence, seule la fraction de la demande de rachat correspondant au seuil prévu par le prospectus sera exécutée sur la base de la valeur liquidative du 30 juin 2026. Le solde de cette demande de rachat sera automatiquement reporté sur la prochaine valeur liquidative du 31 décembre 2026.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sergio Heuer
Directeur Général